

Date de convocation : 05/09/2016

Date d'affichage : 14 SEP. 2016



**Délibération n° 5 du Conseil Communautaire
Séance du 13 septembre 2016**

*Le treize septembre de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni
à BAMBIDERSTROFF, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE*

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Roger BASBAGILL ; Patrick BONNET ; André BOUVARD ; Martine FESTOR ; Micheline FICKINGER ; Evelyne GEORGES SALZA ; Guy JACQUES ; Marianne KOSCHER ; Dominique LEROND ; Jean MARINI ; Martine MORAINVILLE ; Nathalie MUHAR ; Gérard SCHWARZ ; Suzanne THIELEN KALIS

ABSENTS : André BAYER ; Roland NOMINÉ

POUVOIRS : Guy JACQUES donne pouvoir à Marie-Laure GROUTSCH ; Dominique LEROND à Michel HOMBOURGER ; Martine MORAINVILLE à Jean-Marc JACOB ; Gérard SCHWARZ à Luc BALLASSE

**POINT II A ENVIRONNEMENT
ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Rapporteur : François LAVERGNE

DÉCISION

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif en 2015 ainsi que ses annexes et autorise le Président à le transmettre aux services préfectoraux et à le mettre en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Directeur Général,
Jean-Paul SCHMITT



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Rapport Annuel sur le prix et la qualité

De l'assainissement

Exercice 2015



Step de HERNY juillet 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4. Nombre d'abonnés.....	4
1.5. Volumes facturés.....	6
1.6. Détail des imports et exports d'effluents.....	7
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	18
Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	18
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	19
2.1. Modalités de tarification.....	19
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	20
2.3. Recettes.....	22
3. Indicateurs de performance	23
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	23
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	23
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	24
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	26
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	27
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	23
4. Financement des investissements	25
4.1. Montants financiers	25
4.2. Etat de la dette du service.....	25
4.3. Amortissements	25
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	25
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	26
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	26
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	26
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	27
7. Annexes	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : District Urbain de Faulquemont
- Caractéristiques: Communauté de communes
- Compétences liées au service :

Le service assainissement du District Urbain de Faulquemont assure les compétences suivantes : collecte, transport et traitement des eaux usées domestiques. A ce titre il effectue les contrôles de raccordement des particuliers et l'élimination des boues produites par les stations d'épuration.

Dans le cadre des travaux de mise en place de nouveaux schémas d'assainissement collectif il assure également les travaux de déconnexion des fosses existantes.

- Territoire desservi comprend les communes suivantes :

ADAINCOURT, ADELANGE, ARRINCOURT, ARRIANCE, BAMBIDERSTROFF, BOUCHEPORN, CREHANGE, ELVANGE, FAULQUEMONT, FLETRANGE, FOULIGNY, GUINGLANGE, HALLERING, HAN-SUR-NIED, HAUTE-VIGNEULLES, HEMILLY, HERNY, HOLACOURT, LAUDREFANG, LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, MAINVILLERS, MANY, MARANGE-ZONDRANGE, PONTPIERRE, TETING-SUR-NIED, THICOURT, THONVILLE, TRITTELING-REDLACH, VAHL-LES-FAULQUEMONT, VATIMONT, VITTONCOURT, VOIMHAUT, ZIMMING

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage :

Seules les communes du secteur Aval et celles ayant fait l'objet de travaux de mise en conformité de leur assainissement par le DUF sont dotées d'un zonage d'assainissement réglementaire. Pour les autres communes les zonages existent de fait et correspondent à la desserte des réseaux.

- Existence d'un règlement de service :

Par délibération du 15 décembre 2010 le règlement du service assainissement est approuvé. Ce dernier est articulé en 4 livres :

- Livre 1 : ce dernier reprend le règlement intérieur fixant les modalités d'exercice de compétence assainissement par le DUF
- Livre 2 : règlement du service d'assainissement collectif
- Livre 3 : règlement traitant des rejets industriels
- Livre 4 : règlement du SPANC

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie**

Le DUF exerce la compétence eaux usées dans son intégralité en régie directe. Il s'agit des compétences assainissement collectif ainsi que la compétence assainissement autonome grâce à la création d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Concernant les eaux pluviales le DUF assure uniquement une mission d'entretien telle que définie dans le règlement d'assainissement. La compétence investissement est exercée par les communes, pour les réseaux unitaires nous avons donc deux maîtres d'ouvrages : la Commune et le DUF.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

2. Le service public d'assainissement collectif dessert 25 095 habitants au 31/12/2015 (24 964 au 31/12/2014).

2.1. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

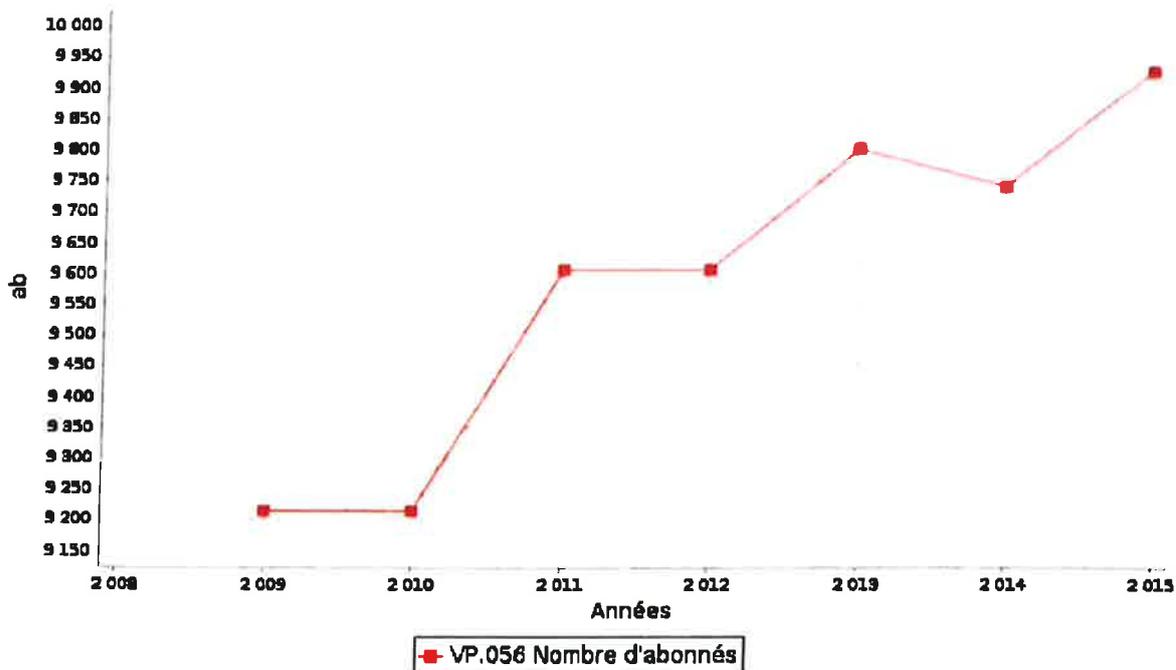
Le service public d'assainissement collectif dessert 9 930 abonnés au 31/12/2015 (9 741 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est donnée dans le tableau suivant :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
ADAINCOURT	48	48		48	0%
ADELANGE	95	92		92	-3%
ARRAINCOURT	52	51		51	-2%
ARRIANCE	86	92		92	7%
BAMBIDERSTROFF	455	458		458	1%
BOUCHEPORN	248	245		245	-1%
CREHANGE	1 572	1 575	2	1 577	0%
ELVANGE	157	153		153	-3%
FAULQUEMONT	2 166	2 156	1	2 157	0%
FLETRANGE	397	389		389	-2%
FOULIGNY	47	43		43	-9%
GUINGLANGE	120	117		117	-3%
HALLERING	50	48		48	-4%
HAN-SUR-NIED	95	97		97	2%
HAUTE-VIGNEULLES	185	186		186	1%
HEMILLY	45	46		46	2%
HERNY	193	193		193	0%
HOLACOURT	36	36		36	0%
LAUDREFANG	141	143		143	1%
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1 526	1 504	2	1 506	-1%
MAINVILLERS	127	125		125	-2%
MANY	127	114		114	-11%
MARANGE-ZONDRANGE	127	127		127	0%
PONTPIERRE	280	280		280	0%
TETING-SUR-NIED	522	546		546	4%
THICOURT	57	54		54	-6%
THONVILLE	20	20		20	0%
TRITTELING-REDLACH	201	206		206	2%
VAHL-LES-FAULQUEMONT	99	106		106	7%
VATIMONT	130	132		132	2%
VITTONCOURT	153	152		152	-1%
VOIMHAUT	98	102		102	4%
ZIMMING	288	289		289	0%
Total	9 943	9 925	5	9 930	-0,13%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 30,59 abonnés/km) au 31/12/2015. (30,08 abonnés/km au 31/12/2014).

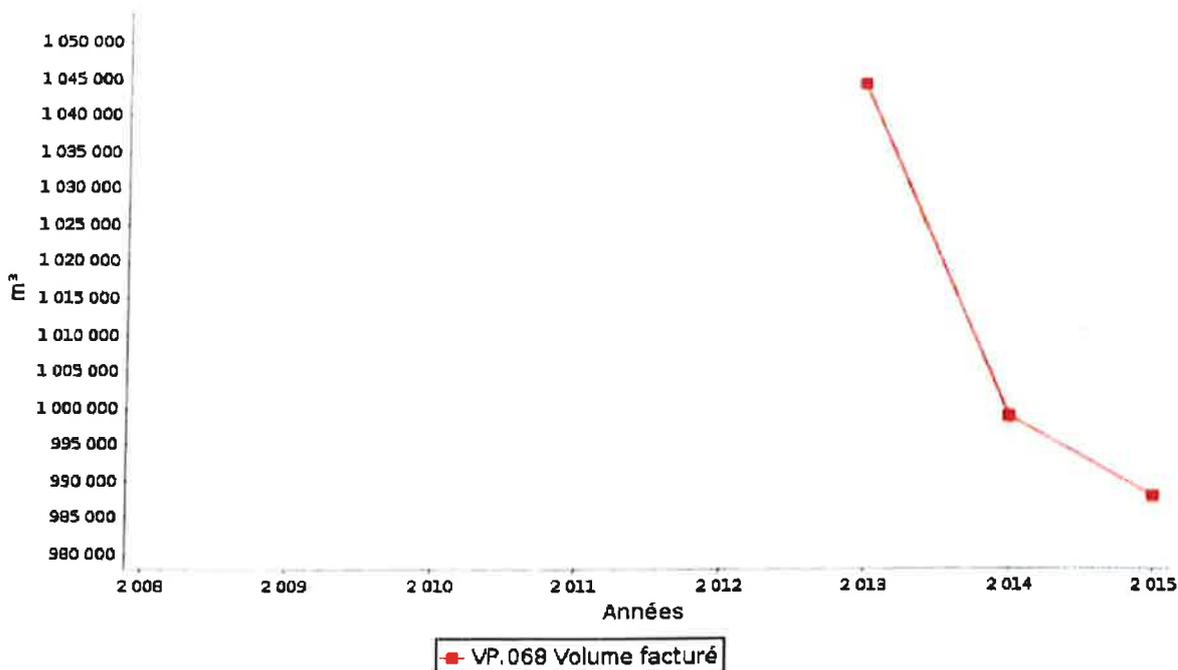
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,53 habitants/abonné au 31/12/2015. (2,56 habitants/abonné au 31/12/2014).



2.2. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	998 659	987 775	-1,1%



2.3. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Energis (Zone des garages à longeville)	1691	2234	24.3 %
Total des volumes exportés	1691	2234	24.3 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	

2.4. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2015 (5 au 31/12/2014).

Secteur Créhange : Terralys (compostage) et Ismert (lavage de citerne)

Secteur Faulquemont : Initial BTB (laverie industrielle)

Secteur de Longeville : Grundfoss (usine de pompes) et la SANEF (aire de repos de Longeville) Pour ce secteur il s'agit uniquement d'effluents de type urbain, aucune eau de process n'est traitée par nos installations.

2.5. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 231,42 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 93,16 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 324,58 km (323,89 km au 31/12/2014).

107 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Localisation	Déversoirs d'orage	Bassins de pollution	
		Nombre	Volumé de stockage
Agglo Créhange	24	2	1800
Agglo Faulquemont	20	4	399
Agglo Haute Vigneulles	14	7	400
Agglo Longeville	15	3	1795
Mainvillers	2		
Hemilly	3		
Many	3	1	49
Chémery	2		
Agglo Herny	5	2	165
TOTAL	88	19	4608

2.6. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. Les trois nouvelles (Chémery, Many et Hemy) ne sont pas encore prises en compte car en cours de démarrage.

STEU N°1 : nouvelle station d'épuration de longeville
Code Sandre de la station : 025741301943

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service			23/09/2009										
Commune d'implantation			LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD (57413)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			7150										
Nombre d'abonnés raccordés			1737										
Nombre d'habitants raccordés			4244										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			3410										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du : 28 février 2006										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface							
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau le Blindengraben							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		Et si Q < 1660 m ³ Ou si Q > 1660 m ³				Rendement (%)					
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						90			
DCO		65		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						80			
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						90			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						70			
NH ₄ ⁺		5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						75			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						80 en moy. annuelle			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		Oui		5,7	96,51	28,4	93,07	9,8	95,34	3,32	93,07	1,18	78,97

STEU N°2 : Station d'épuration de Faulquemont
Code Sandre de la station : 025720901143

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/1997											
Commune d'implantation		FAULQUEMONT (57209)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6800											
Nombre d'abonnés raccordés		1164											
Nombre d'habitants raccordés		3486											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		4308											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		Autorisation en date du		25 juillet 2000									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Riviere la Nied Allemande									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25				OU		90					
DCO		90				OU		75					
MES		30				OU		90					
Pt		2				OU		Du 1/4 au 31 /10					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle		Oui		3,4	98,25	26,1	94,68	5,4	96,72	2,5	93,53	1,1	77,89

Bien que l'on ait une obligation de traitement du phosphore que durant les mois d'été ce dernier est traité toute l'année.

STEU N°3 : Lagune de Hémilly
Code Sandre de la station : 025731301246

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel											
Date de mise en service		01/10/1999											
Commune d'implantation		HEMILLY (57313)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		290											
Nombre d'abonnés raccordés		43											
Nombre d'habitants raccordés		137											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		50											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		Déclaration en date du		21 janvier 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Hemilly									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		OU		60							
DCO		100		OU		60							
MES		60		OU		50							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NK			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
29/04/2015		23	82	70	77	25	88	8.5	82	3.5	29		
15/06/2015		4.4	96	38	86	6.8	95	7.1	70	2.2	29		

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoise le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

STEU N°4 : Station d'épuration de Mainvillers
Code Sandre de la station : 025743000922

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			12/03/1998								
Commune d'implantation			MAINVILLERS (57430)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			370								
Nombre d'abonnés raccordés			123								
Nombre d'habitants raccordés			258								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			89								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Déclaration en date du 13 août 2009								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Riviere la Nied Allemande					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		OU				90			
DCO		125		OU				80			
MES		60		OU				85			
NTK		30		OU				60			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/05/2015	OUI	11	95	98	83	22	87	10.3	85	5.6	42
29/06/2015	OUI	15	95	85	87	28	88	6.9	92	5.5	54

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoie le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

STEU N°5 : Station d'épuration de Créhange
Code Sandre de la station : 025715900146

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1989								
Commune d'implantation			CREHANGE (57159)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			16166								
Nombre d'abonnés raccordés			3705								
Nombre d'habitants raccordés			9587								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			2300								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Autorisation en date du 14 novembre 2008								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Rivière la Nied allemande					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25						90			
DCO		100				OU		75			
MES		30				OU		90			
NGL		15				OU		70			
NH ₄ ⁺		10				OU		75			
Pt		2				OU		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle	Oui	4.2	97,63	45.8	88,45	17.5	91,83	3.8	91,74	1,0	77,66

La moyenne annuelle tient compte des mesures effectuées mêmes lorsque le débit d'entrée de la Step est supérieur au débit de référence (22 % des analyses). Dans ce cas les exigences sont moindres.
Aucune non-conformité n'a été constatée sur les analyses effectuées en 2015.

STEU N°6 : Station d'épuration de Haute Vigneulles
Code Sandre de la station : 025771401481

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/2004											
Commune d'implantation		HAUTE-VIGNEULLES (57714)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		5000											
Nombre d'abonnés raccordés		1519											
Nombre d'habitants raccordés		3533											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1632											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		Autorisation en date du 4 mai 2002											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Rivière la Nied Allemande									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25				OU		90					
DCO		90				OU		75					
MES		30				OU		90					
NGL		15				OU		80					
NTK		10				OU		75					
Pt		2				OU		80					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle		OUI		4,3	96,57	19,3	93,55	6,0	96,37	1,6	95,15	0,7	79,28

La moyenne annuelle tient compte des mesures effectuées mêmes lorsque le débit d'entrée de la Step est supérieur au débit de référence (27 % des analyses). Dans ce cas les exigences sont moindres. Aucune non-conformité n'a été constatée sur les analyses effectuées en 2014.

STEU N° 7 : station d'épuration d'Herny
Code Sandre de la station : 025731902343

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagune primaire et un étage de filtre planté de roseaux									
Date de mise en service		Juin 2014									
Commune d'implantation		HERNY									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		790									
Nombre d'abonnés raccordés		285									
Nombre d'habitants raccordés		702									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		228									
Prescriptions de rejet											
Soumise à :		Déclaration en date du 29 septembre 2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Cours d'eau							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de l' AISNE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		15						90			
DCO		70				OU		80			
MES		20				OU		85			
NTK		20				OU		80			
Pt		4				OU		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/07/2015	Oui	5.3	97	41	88	2.8	99	2.1	96	0.24	97
21/09/2015	Oui	5	97	51	86	9	97	2	94	1.8	67

STEU N°8 : rhizosphère de Many
Code Sandre de la station : 025744202342

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux à deux étages											
Date de mise en service		Octobre 2013											
Commune d'implantation		MANY											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		490											
Nombre d'abonnés raccordés		115											
Nombre d'habitants raccordés		267											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		147											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		Déclaration en date du 17 octobre 2013											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Cours d'eau									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Many									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)								Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU				85			
DCO		90				OU				80			
MES		35				OU				80			
NGL		45				OU				45			
NH ₄ ⁺		15				OU				75			
Pt		5				OU				35			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/05/2015		OUI		2.4	99	17	96	4	98	19.6	54	3	57
29/06/2015		OUI		2	98	15	93	2	98	22	0	2.6	16

STEU N°9 : station d'épuration de Faulquemont Chémery
Code Sandre de la station : 025720902344

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtre planté de roseaux un étage et ZRV avec temps de séjour de 2 jours									
Date de mise en service		Mai 2014									
Commune d'implantation		Faulquemont									
Lieu-dit		commune associée de Chémery									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150									
Nombre d'abonnés raccordés		50									
Nombre d'habitants raccordés		127									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		81									
Prescriptions de rejet											
Station non soumise à déclaration : capacité inférieure à 12 kg/jour de DBO ₅											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Bearenbach							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		90			
DCO		90				OU		85			
MES		30				OU		90			
NTK		10				OU		86			
Pt		5				OU		40			
Charges rejetées par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/05/2015	OUI	2.4	97	20	90	4.2	95	2.8	84	.8	72
29/06/2015	OUI	5.4	94	25	88	2	98	3.5	86	1.2	60

2.7. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station d'épuration de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	49.4	44,81
nouvelle station d'épuration de longeville (Code Sandre : 025741301943)	86.97	65
station d'épuration de Faulquemont Chémery (Code Sandre : 025720902344)	0	0
station d'épuration d'Herny (Code Sandre : 025731902343)	0	0
rhizosphère de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
Lagune de Hémilly (Code Sandre : 025731301246)	41.94	0
Station d'épuration de Créhange (Code Sandre : 025715900146)	230.19	313.85
Station d'épuration de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	63.2	62.89
Station d'épuration de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	0	0
Total des boues produites	471.7	486,55

Le Tonnage 2015 est le tonnage épandu (chaux comprise pour les stations de Créhange et Longeville) contrairement à 2014 qui était ors chaux.

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte uniquement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et ne comporte donc pas de part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Redevance de Collecte	0,88 € H.T.	0,88 € H.T.
Redevance de Collecte et traitement	1,22 € H.T.	1,32 € H.T.
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) par m ² de surface de plancher créés.	13 €	13 €
Participation aux frais de branchement	coût réel des travaux	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,32 €/m ³	1,32 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,274 €/m ³	0,274 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30 avril 2014 effective à compter du 1 mai 2014 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 26 juin 2012 effective à compter du 1 juillet 2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 15 décembre 2010 approuvant le règlement d'assainissement et fixant les modalités financières et technique des branchements d'assainissement.

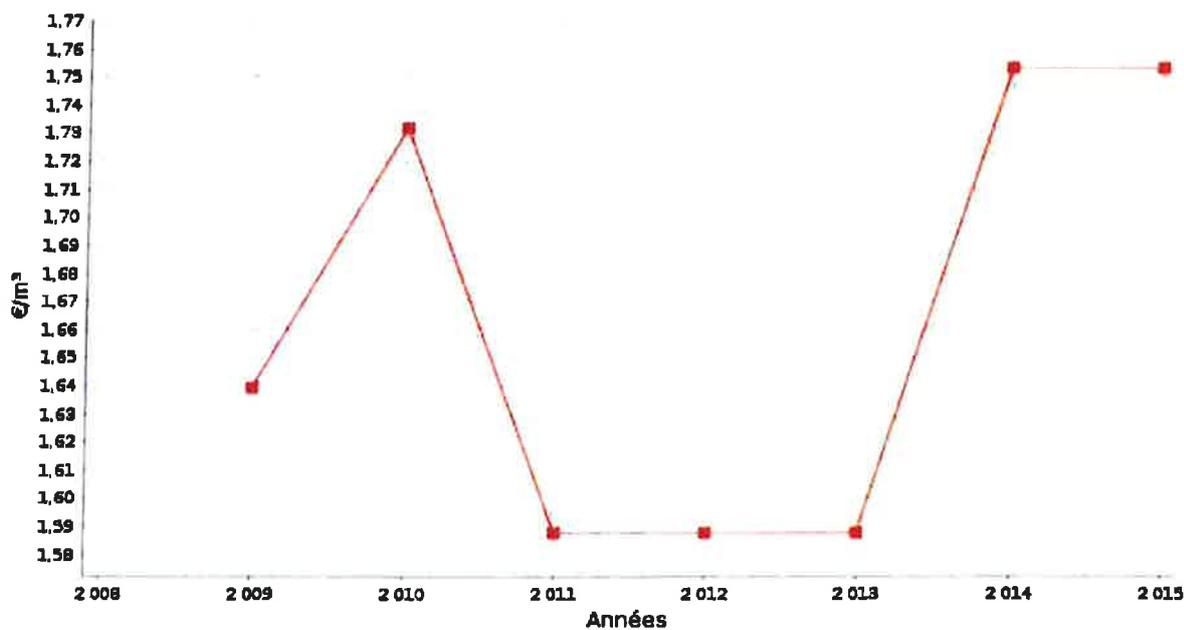
3.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	—	0,00	—%
Part proportionnelle	158,40	158,40	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	158,40	158,40	0 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	32,88	32,88	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	—%
TVA	19,13	19,13	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	52,01	52,01	0 %
Total	210,41	210,41	0 %
Prix TTC au m³	1,75	1,75	0 %

Evolution du prix.



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m ³	Prix au 01/01/2016 en €/m ³
ADAINCOURT	0,88	0,88
ADELANGE	0,88	0,88
ARRAINCOURT	0,88	0,88
ARRIANCE	0,88	1,32
BAMBIDERSTROFF	1,21	1,32
BOUCHEPORN	1,21	1,32
CREHANGE	1,21	1,32
ELVANGE	1,21	1,32
FAULQUEMONT	1,21	1,32
FLETRANGE	1,21	1,32
FOULIGNY	0,88	0,88
GUINGLANGE	1,21	1,32
HALLERING	0,88	0,88
HAN-SUR-NIED	0,88	0,88
HAUTE-VIGNEULLES	1,21	1,32
HEMILLY	1,21	1,32
HERNY	0,88	1,32
HOLACOURT	0,88	0,88
LAUDREFANG	1,21	1,32
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1,21	1,32
MAINVILLERS	1,21	1,32
MANY	0,88	1,32
MARANGE-ZONDRANGE	0,88	0,88
PONTPIERRE	1,21	1,32
TETING-SUR-NIED	1,21	1,32
THICOURT	0,88	0,88
THONVILLE	1,21	1,32
TRITTELING-REDLACH	1,21	1,32
VAHL-LES-FAULQUEMONT	0,88	0,88
VATIMONT	0,88	0,88
VITTONCOURT	0,88	0,88
VOIMHAUT	0,88	0,88
ZIMMING	1,21	1,32

La facturation est effectuée avec une fréquence : quadrimestrielle

3.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 239 375,42 €	1 207 866,00	-2,61%
Redevance eaux usées usage non domestique	128 206,36 €	130 224,00	1,55%
Recette modernisation des réseaux (agence)	0,00 €		
Divers	16 018,59 €	53 984,00	70,33%
Total recettes de facturation	1 383 600,37 €	1 392 074,00 €	0,61%
Recettes de raccordement	78 462,93 €	58 232,00	-34,74%
Prime de l'Agence de l'Eau	110 667,00 €	118 427,00	6,55%
Contribution au titre des eaux pluviales	355 000,00 €	355 000,00	0,00%
Recettes liées aux travaux	41 026,70 €	30 655,00	-33,83%
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €		
Autres recettes (préciser)	1 300,00 €	401 004,00	99,68%
Total autres recettes	467108,88	963 318,00 €	51,51%
Total des recettes	2437165,88	2 355 392,00 €	-3,47%

La redevance de modernisation des réseaux n'est plus collectée par le DUF à compter de 2014. C'est le SEBVF (Eau potable) qui la recollecte à nouveau directement pour le compte de l'agence de l'eau.

La valeur : *total autres recettes* pour 2014 correspond en réalité aux opérations d'ordres entres section. Ce qui explique les écarts important entre les deux années pour les lignes autres recettes.

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 392 074 € (1 367 581 au 31/12/2014).

4. Indicateurs de performance

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,01% des 10 132 abonnés potentiels (96,61% pour 2014).

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (Indicateur P202.2B)	120	-	74

4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de

pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	125,26	100	100
nouvelle station d'épuration de longeville	174,56	100	100
station d'épuration de Faulquemenot	4,9	—	100
station d'épuration d'Herny	27,5	—	100
rhizosphère de Many	12,5	—	100
Lagune de Hémiilly	5,35	100	100
Station d'épuration de Créhange	476,14	100	100
Station d'épuration de Faulquemont amont	227,88	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	10,35	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2014).
Remarque : index non encore calculé par la DDT

4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	125,26	100	100
nouvelle station d'épuration de longeville	174,56	100	100
station d'épuration de Faulquemont	4,9	—	100
station d'épuration d'Herny	27,5	—	100
rhizosphère de Many	12,5	—	100
Lagune de Hémilly	5,35	100	100
Station d'épuration de Créhange	476,14	100	100
Station d'épuration de Faulquemont amont	227,88	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	10,35	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2014)

Remarque : index estimé car non encore calculé par la DDT

4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	125,26	100	100
nouvelle station d'épuration de longeville	174,56	100	100
station d'épuration de Faulquemenot	4,9	—	100
station d'épuration d'Herny	27,5	—	100
rhizosphère de Many	12,5	—	100
Lagune de Hénilly	5,35	100	100
Station d'épuration de Créhange	476,14	100	100
Station d'épuration de Faulquemont amont	227,88	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	10,35	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2014).

Remarque : index estimé car non encore calculé par la DDT

4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Haute Vigneulles :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	44,81
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		44,81

nouvelle station d'épuration de longeville :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	65
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		65

Station d'épuration de Créhange :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	313,85
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		313,85

Station d'épuration de Faulquemont :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	62,89
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		62,89

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2014).

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 545 967	1 268 230
Montants des subventions en €		839 235
Montants des contributions du budget général en €		

5.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre des exercices fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 807 506	6 694 689,45
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	495 242
	en intérêts	214 678

5.3. Amortissements



Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 788 084€ (776 855,92 € en 2014).

5.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Budget primitif 2016

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schémas d'assainissement secteur Marange -Zondrange et secteur Vahl lès Faulquemont	650 000	150 000
Améliorations Steps	530 000	100 000
Amélioration réseaux collecte et transfert secteur aval	250 000	0

5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schémas d'assainissement secteur Marange -Zondrange et secteur Vahl lès Faulquemont : fin des études et début des travaux	2016	650 000
Améliorations Steps : file boues Amont, mise en sécurité des ouvrages, bassin d'aération amont	2016	530 000
Réseau collecte de Vatimont : extension	2016	60 000
Amélioration réseaux collecte et transfert secteur aval	2016	250 000

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2014, 7 288 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0074 €/m³ pour l'année 2015 (0,0039 €/m³ en 2014).

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2014.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24 964	25 095
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	471,7	486,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,75	1,75
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,61%	98,01%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	74
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0039	0,0074

Les indicateurs P203.3 à P 306.3 sont calculés par les services de l'état et ne sont pas encore officiellement disponibles

ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix de m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques ou collectivités territoriales, aux privés (agriculteurs, industriels, agricoles, associatifs) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion durable des ressources en eau. Ces aides ont l'impact d'autant l'impact des investissements des collectivités en particulier sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2015

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2015, 61 nouvelles stations ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelques 122 600 habitants. L'assainissement des collectivités de plus de 2 000 habitants étant conforme, l'agence de l'eau soutient les projets de collectivités de plus petite taille qui ne disposent pas à ce jour d'un système d'assainissement suffisant contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de l'eau. L'agence de l'eau a également aidé à la réhabilitation de près de 900 installations d'assainissement non collectif.

PROTÉGER LES CAPTAGES

Près de 80% des captages prioritaires identifiés bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Sur cette problématique particulière, l'agence de l'eau accompagne en complément des mesures agro-environnementales (remise en herbe, réduction des herbicides, conversion biologique...) des solutions innovantes sur ces zones de captage destinées à l'alimentation en eau potable. Ainsi, suite à un appel à projets, l'agence de l'eau a retenu 12 projets "pilotes" qui vont permettre de tester de nouvelles approches.

RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES TOXIQUES

82 dossiers aidés en 2015 concernent une réduction de pollution toxique (55% du nombre de dossiers) d'origine industrielle ou artisanale. La pollution artisanale ainsi éliminée ou évitée est estimée à près de 350 kg en 2015.



RECOURRIR À UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

En 2014, 200 kilomètres de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer leur fonctionnement optimal et de leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Au total, ce sont près de 3 000 kilomètres de cours d'eau qui ont bénéficié du soutien de l'agence de l'eau depuis 2007 auxquels il faut ajouter 800 kilomètres qui ont été "étudiés" pour identifier les travaux nécessaires. Près de 300 hectares de zones humides supplémentaires ont été restaurés ou acquis en 2015. 22 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 21 équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 38 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...)



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (8% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
www.eau-rhin-meuse.fr



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTE 2016

→ **QUELS POISSONS PEUVENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android

LES
AGENCES
DE L'EAU



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chénais
13 rue du Moulin
87380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.07.29.30.31
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 16H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8808
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer la TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur la TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 28/09/2016 de 42 m3
Relève du 01/08/2016 de 55 m3
Relève du 20/01/2016 de 38 m3
Relève du 14/10/2014 de 18 m3
Relève du 22/07/2014 de 43 m3
Relève du 18/03/2014 de 38 m3
Relève du 09/11/2013 de 24 m3
Relève du 28/07/2013 de 41 m3
Relève du 28/03/2013 de 35 m3

Référence à Identifier : -- Mot de Passe : '
rappeler Occupent : |

Adresse du
lieu desservi : 87580 ADAINCOURT

Destinataire de la facture

87580 ADAINCOURT

Facture n° 2015-EA-00-1518600054123 du 08/11/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 01/08/2015 au 28/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau 42 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00297 €

	Montants
Collecte des eaux usées	40,68
Distribution de l'eau	89,75
Organismes publics	33,70

Total de la facture 144,11

Montant total à payer avant le 10/12/2015 144,11 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
consentez au droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
est autorisée pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence à l'ordre de Mandat
ICS :
Région :
Créancier : SEBVF

Montant : 144,11€

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 50808
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2016-BA-00-1518600064123 du 06/11/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	28/09/2015	R	175			217	42
Consommation totale relevée									42

Consommation facturée (m3) **42**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,50000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 42	22 m3		1,16000	25,52	1,40 (5,50%)	26,92
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 42	42 m3		0,88000	36,96	3,70 (10,00%)	40,66
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 42	42 m3		0,39500	16,59	0,91 (5,50%)	17,50
Prélèvement d'eau	1 à 42	42 m3		0,08000	3,36	0,18 (5,50%)	3,54
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 42	42 m3		0,27400	11,51	1,16 (10,00%)	12,66
Total de votre facture					134,64	9,67	144,11
Montant total à payer					134,64	9,67	144,11

Commentaires

NOTE INFORMATIVE

EAN

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation effective. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement engendre l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est assuré par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'égout et redevance salivante la voirie, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 65-997 du 29.11.65, décret 67-645 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le dédit de branchement à l'égout d'un immeuble raccordé entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était incluse à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agents de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répartit sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
67380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.20.20.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.lfpl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8005
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessous pour les démarches.

Historique de consommation

Relève du 21/07/2015 de 42 m³
Relève du 23/03/2015 de 37 m³
Relève du 01/12/2014 de 31 m³
Relève du 02/08/2014 de 44 m³
Relève du 05/03/2014 de 40 m³
Relève du 02/01/2014 de 46 m³
Relève du 02/09/2013 de 48 m³
Relève du 02/05/2013 de 80 m³
Relève du 02/01/2013 de 34 m³

Référence à appeler : Identifiant : - Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du lieu desservi : 67380 ADELANGE

Destinataire de la facture

67380 ADELANGE

Facture n° 2015-EA-00-1516900046768 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 23/03/2015 au 21/07/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture **Détail au verso**

Votre consommation d'eau **42 m³**
Prix TTC du litre d'eau : 0,00287 €

	Montants
Collecte des eaux usées	40,06
Distribution de l'eau	66,75
Organismes publics	33,70

Total de la facture **144,11**

Somme prélevée le 12/11/2015 **144,11 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2015/3

N° facture : 1516900046768 8

Montant : 144,11€

Prélevé sur le compte :

Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-151000040768 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	21/07/2015	R	330			372	42
Consommation totale relevée									42

Consommation facturée (m3) 42

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,95000	19,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 42	22 m3		1,18000	25,92	1,40 (5,80%)	28,92
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 42	42 m3		0,68000	36,96	3,70 (10,00%)	40,66
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 42	42 m3		0,39500	16,69	0,91 (5,60%)	17,50
Prélèvement d'eau	1 à 42	42 m3		0,09000	3,36	0,18 (5,80%)	3,54
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 42	42 m3		0,27400	11,91	1,15 (10,00%)	12,88
Total de votre facture					134,54	9,57	144,11
Montant total à payer					134,54	9,57	144,11

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAX
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Fixée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implantation est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ARSANISSEMENT

Redevance dédale et curatelle relative au eau, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Arsanissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (raccordement, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 63-997 du 27.11.63, décret 67-245 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le dédit de branchement s'élève à l'égout d'un immeuble raccordable entraine une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution - Tous les monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Elle est prise en compte dans la redevance pollution. D'ailleurs, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour pollution. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SIEVIF la récupère sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 Secteur de Chenais
 13 rue du Moulin
 87380 FAULQUEMONT
 Tél. : 03.87.28.30.31
 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 16H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tpl.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 6805
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 30/09/2015 de 33 m3
 Relève du 01/08/2015 de 39 m3
 Relève du 18/01/2015 de 28 m3
 Relève du 08/10/2014 de 29 m3
 Relève du 01/07/2014 de 43 m3
 Relève du 03/03/2014 de 36 m3
 Relève du 28/10/2013 de 39 m3
 Relève du 16/07/2013 de 64 m3
 Relève du 28/02/2013 de 28 m3

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
 rappeler Ocuquant :

Adresse du
 lieu desservi : 57380 ARRAINCOURT

Destinataire de la facture

57380 ARRAINCOURT

Facture n° 2015-EA-00-1518600054264 du 08/11/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 01/08/2015 au 30/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **33 m³**
 Prix TTC du litre d'eau : 0,00297 €

	Montants
Collecte des eaux usées	31,94
Distribution de l'eau	58,74
Organismes publics	28,49

Total de la facture **117,17**

Montant total à payer avant le 10/12/2015 **117,17 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en agissant au formulaire de mandat, vous
 autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
 et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
 bénéficiez de droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
 présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
 prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
 document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
 vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA
 Référence : Ligne de Mandat :
 ICS :
 Référence :
 Créancier : SEBVF

Montant : 117,17€

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2016-EA-90-181800054264 du 09/11/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	30/09/2015	R	213			246	33
Consommation totale relevée									33

Consommation facturée (m3) **33**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,65000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 33	13 m3		1,16000	15,08	0,83 (5,50%)	15,91
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 33	33 m3		0,88000	29,04	2,90 (10,00%)	31,94
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 33	33 m3		0,39500	13,04	0,72 (5,50%)	13,76
Prélèvement d'eau	1 à 33	33 m3		0,08000	2,64	0,16 (5,50%)	2,79
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 33	33 m3		0,27400	9,04	0,90 (10,00%)	9,94
Total de votre facture					109,44	7,73	117,17
Montant total à payer					109,44	7,73	117,17

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAN

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par votre autre consommé HT. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Ce abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est délégué par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'épuration et services suivants le cas, soit à la Consommation, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, usines d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée (lot 65-997 du 29.11.05, décret 67-948 du 24.10.1967, arrêté interministériel du 06.11.1967). Le défaut de branchements à l'égout d'un immeuble imposable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-6 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tous le monde paie une redevance pollution basée sur la somme de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SDVFP la reporte sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'équipement.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
87360 PAULQUEMONT
Tél : 03.87.20.30.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 08H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 08H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tip.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8808
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 19/09/2015 de 42 m3
Relève du 20/04/2015 de 30 m3
Relève du 23/01/2015 de 48 m3
Relève du 23/06/2014 de 80 m3
Relève du 26/06/2014 de 53 m3
Relève du 11/02/2014 de 43 m3
Relève du 30/06/2013 de 45 m3
Relève du 01/07/2013 de 49 m3
Relève du 20/03/2013 de 42 m3

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57580 ARRANCE

Destinataire de la facture

57580 ARRANCE

Facture n° 2015-EA-00-1516900047153 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 20/04/2015 au 19/08/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture

	Détail au verso
Voire consommation d'eau	42 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00346 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	60,88
Distribution de l'eau	69,75
Organismes publics	33,70
Total de la facture	164,43

Somme prélevée le 12/11/2015 164,43 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2016/3

N° facture : 1516900047153 L

Montant : 164,43€

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : I

RUBI :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-161000047163 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	GR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	18/08/2015	E	1423			1485	42
Consommation totale relevée									42

Consommation facturée (m3) 42

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,69000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 42	22 m3		1,16000	25,52	1,40 (5,80%)	26,92
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 42	42 m3		1,32000	55,44	5,64 (10,00%)	60,98
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 42	42 m3		0,09000	3,36	0,18 (5,50%)	3,54
Lutte contre la Pollution	1 à 42	42 m3		0,39500	16,69	0,91 (5,50%)	17,60
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 42	42 m3		0,27400	11,51	1,15 (10,00%)	12,66
Total de votre facture					183,02	11,41	194,43
Montant total à payer					183,02	11,41	194,43

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé I.E.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est annexé aux bornes enterrées de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implantation est déterminée par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et reversée suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration, stations d'aération). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée (loi 65-997 du 29.11.65, décret 67-948 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le dédit de branchement à l'égout d'un immeuble inscriptible entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 34-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution. Tout le monde paie une redevance pour la pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était imputée à la redevance pollution. Désormais, c'est apparue de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau, aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'implantation au même titre que l'entretien.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57300 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 08H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 08H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tip.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8808
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer la TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPi : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 31/08/2016 de 41 m³
Relève du 04/05/2016 de 32 m³
Relève du 27/01/2016 de 38 m³
Relève du 09/10/2014 de 46 m³
Relève du 04/08/2014 de 36 m³
Relève du 13/02/2014 de 42 m³
Relève du 08/10/2013 de 40 m³
Relève du 10/08/2013 de 38 m³
Relève du 19/02/2013 de 80 m³

Référence à Identifier : - Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57690 BAMBIDERSTROFF

Destinataire de la facture

57690 BAMBIDERSTROFF

Facture n° 2015-EA-00-1516900047565 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 04/05/2015 au 31/08/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture

	Détail en euros
Voire consommation d'eau	41 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00346 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	59,53
Distribution de l'eau	68,53
Organismes publics	32,00
Total de la facture	160,96

Somme prélevée le 12/11/2015 160,96 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2015/3

N° facture : 1516900047565 J

Montant : 160,96€

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICB :

RUM :

SWIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-151600047885 du 12/10/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Anten Index	Index dépos	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	31/08/2015	R	349			390	41
Consommation totale relevée									41

Consommation facturée (m3) **41**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,59000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 41	21 m3		1,16000	24,36	1,34 (5,50%)	25,70
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 41	41 m3		1,32000	54,12	5,41 (10,00%)	59,53
Organisme public							
Prélèvement d'eau	1 à 41	41 m3		0,08000	3,28	0,18 (5,50%)	3,46
Lutte contre la Pollution	1 à 41	41 m3		0,39000	16,20	0,89 (5,50%)	17,09
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 41	41 m3		0,27400	11,23	1,12 (10,00%)	12,35
Total de votre facture					148,79	11,17	160,96
Montant total à payer					148,79	11,17	160,96

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
C'est la facturation de l'eau par mètres cubes consommés H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle.
Coti de l'équipement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du fonctionnement particulier qui est annexé aux
frs installés de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est dévolu par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
Redevance déléguée et reversée suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement par
adhes votre Commune. Cette somme est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épuration,
stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée (loi 66-997 du 29.11.66,
décret 67-945 du 24.10.1967, circulaire administrative du 09.11.1967). Le défaut de branchement à l'égard d'un
immeuble raccordable qui n'a pas subi la majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU
1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution (basée sur le nombre de m3 consommés).
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent
elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau
prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre
que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
87380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.34
DU LUNDI AU JEUDI DE 9H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 9H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8905
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-X000000000000X (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 25/07/2015 de 32 m3
Relève du 05/04/2015 de 41 m3
Relève du 03/12/2014 de 38 m3
Relève du 07/09/2014 de 39 m3
Relève du 09/05/2014 de 43 m3
Relève du 03/01/2014 de 39 m3
Relève du 04/09/2013 de 41 m3
Relève du 08/05/2013 de 41 m3
Relève du 07/01/2013 de 41 m3

Référence à Identifier : Mot de Passe
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 87380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

CHEMERY LES FAULQUEMONT
87380 FAULQUEMONT

Facture n° 2015-EA-00-1516900043302 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 05/04/2015 au 25/07/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **32 m³**
Prix TTC du litre d'eau : 0,00346 €

	Montants
Collecte des eaux usées	48,48
Distribution de l'eau	57,82
Organismes publics	25,88

Total de la facture **129,67**

Somme prélevée le 12/11/2015 **129,67 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2015/3

N° facture : 1516900043302 A

Montant : 129,67€

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-181800043302 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	26/07/2015	AM	1978			2010	32
Consommation totale relevée									32

Consommation facturée (m3) **32**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,58000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 32	12 m3		1,18000	13,92	0,77 (5,50%)	14,69
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 32	32 m3		1,32000	42,24	4,22 (10,00%)	46,46
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 32	32 m3		0,08000	2,56	0,14 (5,50%)	2,70
Lutte contre la Pollution	1 à 32	32 m3		0,39500	12,64	0,70 (5,50%)	13,34
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 32	32 m3		0,27400	8,77	0,88 (10,00%)	9,65
Total de votre facture					120,73	8,94	129,67
Montant total à payer					120,73	8,94	129,67

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle. Ce fait de l'abonnement en réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplACEMENT est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement agréé adhérent votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée (loi 65-557 du 29.11.65, décret 67-945 du 24.10.1967, arrêté interministériel du 09.11.1967). Le défaut de branchement à l'égoût d'un immeuble raccordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-6 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire, jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau qui agissent de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SIEVAF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
67310 PAULQUEMONT
Tél : 03.97.26.98.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tip.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 6805
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Messagerie :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
taalon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 20/07/2015 de 38 m³
Relève du 28/03/2016 de 38 m³
Relève du 08/12/2014 de 28 m³
Relève du 12/09/2014 de 50 m³
Relève du 18/08/2014 de 46 m³
Relève du 18/01/2014 de 48 m³
Relève du 16/06/2013 de 42 m³
Relève du 17/05/2013 de 39 m³
Relève du 22/01/2013 de 54 m³

Référence à Identifier : - Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57690 CREHANGE

Destinataire de la facture

57690 CREHANGE

Facture n° 2015-EA-00-1516900047195 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 28/03/2015 au 20/07/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture

	Détail au verso
Voire consommation d'eau	38 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00346 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	55,18
Distribution de l'eau	64,86
Organismes publics	30,50
Total de la facture	150,54

Somme prélevée le 12/11/2015 150,54 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2015/3

N° facture : 1516900047195 G

Montant : 150,54€

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

IC8 :

RUNB :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-161800047196 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	20/07/2015	R	447			485	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3) **38**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 38	18 m3		1,16000	20,88	1,15 (5,50%)	22,03
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 38	38 m3		1,32000	50,16	5,02 (10,00%)	55,18
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 38	38 m3		0,08000	3,04	0,17 (5,50%)	3,21
Lutte contre la Pollution	1 à 38	38 m3		0,39500	15,01	0,83 (5,50%)	15,84
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 38	38 m3		0,27400	10,41	1,04 (10,00%)	11,45
Total de votre facture					140,10	10,44	150,54
Montant total à payer					140,10	10,44	150,54

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la fixation de l'ans par votre code compteur HT. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Ce abonnement comprend l'entretien du tranchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations phytocou, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 65-557 du 25.11.65, décret 67-643 du 24.10.1967, circulaire ministérielle du 09.11.1967). Le déduit de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour pollution - Tous le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire, jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour pollution. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBRVP la reverse sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation et ainsi être que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 57380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.28.30.31
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU RÈGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8606
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le cofer.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRÉSOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 30/07/2018 de 39 m³
 Relève du 08/04/2018 de 25 m³
 Relève du 23/01/2018 de 41 m³
 Relève du 15/09/2014 de 38 m³
 Relève du 20/05/2014 de 66 m³
 Relève du 18/03/2014 de 32 m³
 Relève du 23/08/2013 de 33 m³
 Relève du 17/06/2013 de 31 m³
 Relève du 20/03/2013 de 37 m³

Référence à Identifier : -- Mot de Passe :
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 ELVANGE

Destinataire de la facture

57690 ELVANGE

Facture n° 2015-EA-00-1516900046604 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 08/04/2015 au 30/07/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Voire consommation d'eau	39 m ³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00348 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	56,83
Distribution de l'eau	66,08
Organismes publics	31,31
Total de la facture	154,02

Montant total à payer avant le 12/11/2015 154,02 €

Mandat de paiement SEPA payé : en sign et ce formulaire de mandat, vous
 autorisez la création à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
 et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
 bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
 présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
 paiement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
 document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de paiement SEPA payé. Votre signature
 vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIBU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Internet du Mandat :
 ICS :
 Référence :
 Créancier :

Montant : 154,02€

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-151000046004 du 12/10/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	30/07/2015	R	3746			3785	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) **39**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 39	19 m3		1,16000	22,04	1,21 (5,50%)	23,25
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39 m3		1,32000	51,48	5,16 (10,00%)	56,63
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 39	39 m3		0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Lutte contre la Pollution	1 à 39	39 m3		0,39500	15,41	0,85 (5,50%)	16,26
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 39	39 m3		0,27400	10,69	1,07 (10,00%)	11,76
Total de votre facture					143,34	10,88	154,02
Montant total à payer					143,34	10,88	154,02

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'abonnement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'épave et redevance suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épave, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 67-597 du 29.11.67, décret 67-943 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le dédit de branchement à l'égard d'un immeuble raccordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-3 du Code de la Santé Publique)

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Elle est prélevée sur le montant de la redevance pollution. Cependant, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans le cadre. Le SDVV se répartit sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVI
 13 RUE DU MOULIN
 57380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.29.30.31
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Référence à identifier : — Mot de Passe :
 rappeler Occupant :

Adresse du :
 lieu desservi : 57380 FAULQUEMONT

DUPLICATA

Destinataire de la facture

57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2015-EA-00-1516000040515 du 02/10/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 20/04/2015 au 20/08/2015

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIPI : voir ci-dessous pour les
 démarches.

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau		34 m ³
Prix TTC du litre d'eau :		0,00345 €
Collecte des eaux usées		49,37
Distribution de l'eau		59,96
Organismes publics		27,29

Total de la facture 136,62

Historique de consommation

Relève du 20/08/2015 de 34 m3
 Relève du 20/04/2015 de 38 m3
 Relève du 17/12/2014 de 22 m3
 Relève du 08/10/2014 de 29 m3
 Relève du 08/08/2014 de 35 m3
 Relève du 04/02/2014 de 30 m3
 Relève du 07/10/2013 de 27 m3
 Relève du 04/08/2013 de 32 m3
 Relève du 04/02/2013 de 29 m3

Montant total à payer avant le 05/11/2015 136,62 €

DUPLICATA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
 autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte,
 et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Votre
 identité doit être vérifiée par votre banque selon les conditions applicables dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
 présentée dans les 8 semaines suivant la date de débiit de votre compte pour un
 prélèvement indû. Vos droits concernant le présent mandat sont décrits dans un
 document que vous pouvez télécharger sur le site de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
 vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence l'initiale de Mandat :
 ICS :
 Référence :
 Créancier :
 Montant : 136,62€

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DUPLICATA

XX

XX

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-151000040515 du 02/10/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	20/08/2015	R	385			419	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,95000	18,20	1,00 (5,50%)	18,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 34	14 m3		1,16000	16,24	0,89 (5,60%)	17,13
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34 m3		1,32000	44,88	4,49 (10,00%)	49,37
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 34	34 m3		0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Lutte contre la Pollution	1 à 34	34 m3		0,36600	13,43	0,74 (5,50%)	14,17
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 34	34 m3		0,27400	9,32	0,63 (6,76%)	10,25
Total de votre facture					127,19	9,43	136,62
Montant total à payer					127,19	9,43	136,62

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la fourniture de l'eau par notre réseau communal E.T. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organism distributeur jusqu'au compteur dont l'implantation est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et servies suivant le cas, soit à la Compagnie, soit au Syndicat d'Assainissement au quel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration et sites d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée (loi 61-997 du 29.11.65, décret 97-645 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le défaut de branchements à l'égout d'un immeuble recordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 11-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de stf consommés.
 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEVVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
87380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tpl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRÉSOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 01/08/2015 de 44 m³
Relève du 07/08/2015 de 32 m³
Relève du 03/02/2015 de 38 m³
Relève du 08/10/2014 de 48 m³
Relève du 11/08/2014 de 38 m³
Relève du 21/02/2014 de 38 m³
Relève du 24/10/2013 de 38 m³
Relève du 18/08/2013 de 38 m³
Relève du 28/02/2013 de 38 m³

Référence à Identifier : -- Mot de Passe :
rappeler Occupant .

Adresse du lieu desservi : 57690 FLETRANGE

Destinataire de la facture

57690 FLETRANGE

Facture n° 2015-EA-00-1516800047597 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 07/08/2015 au 01/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **44 m³**
Prix TTC du litre d'eau : 0,00348 €

	Montants
Collecte des eaux usées	63,89
Distribution de l'eau	72,20
Organismes publics	35,32

Total de la facture **171,41**

Somme prélevée le 12/11/2015 **171,41 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

- Titulaire :

Émetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2015/3

N° facture : 1516800047597 T

Montant : 171,41€

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICB : I

RUB : 1

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-1518880847597 du 12/10/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
	1	16 mm	01/09/2015	R	307			351	44
Consommation totale relevée									44

Consommation facturée (m3) **44**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,65000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 44	24 m3		1,16000	27,84	1,53 (5,50%)	29,37
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 44	44 m3		1,32000	58,08	5,81 (10,00%)	63,89
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 44	44 m3		0,08000	3,52	0,18 (5,50%)	3,71
Lutte contre la Pollution	1 à 44	44 m3		0,38500	17,38	0,98 (5,50%)	18,34
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 44	44 m3		0,27400	12,06	1,21 (10,00%)	13,27
Total de votre facture					159,48	11,93	171,41
Montant total à payer					159,48	11,93	171,41

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est dévolu par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration, usines d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (pl 61-497 du 25.11.55, décret 67-245 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le défaut de branchement à l'égoût d'un immeuble recordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur la recette de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la source. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
87300 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.28.38.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8806
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Historique de consommation

Relève du 28/07/2015 de 35 m3
 Relève du 07/04/2015 de 37 m3
 Relève du 08/12/2014 de 32 m3
 Relève du 09/09/2014 de 45 m3
 Relève du 18/05/2014 de 39 m3
 Relève du 09/01/2014 de 33 m3
 Relève du 08/08/2013 de 41 m3
 Relève du 07/05/2013 de 24 m3
 Relève du 10/01/2013 de 33 m3

Référence à rappeler Identifiant : — Mot de Passe :
 Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57220 FOULIGNY

Destinataire de la facture

57220 FOULIGNY

Facture n° 2015-EA-00-161690048228 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 07/04/2015 au 28/07/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **36 m³**
 Prix TTC du litre d'eau : 0,00297 €

	Montants
Collecte des eaux usées	33,88
Distribution de l'eau	61,19
Organisme public	28,09

Total de la facture **123,16**

Montant total à payer avant le 12/11/2015 **123,16 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

TIP SEPA

Région Bretagne (Ligne de Montant) :
 IC8 :
 Référence : Montant : 123,16€
 Créancier :

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-1516900046228 du 12/10/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	28/07/2015	R	822			857	35
Consommation totale relevée									35

Consommation facturée (m3) **36**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,60%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,60%)	23,63
Eau	21 à 35	15 m3		1,16000	17,40	0,98 (5,60%)	18,38
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 35	35 m3		0,88000	30,80	3,08 (10,00%)	33,88
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 35	35 m3		0,39500	13,83	0,78 (5,60%)	14,59
Prélèvement d'eau	1 à 35	35 m3		0,08000	2,80	0,15 (5,60%)	2,95
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 35	35 m3		0,27400	9,59	0,95 (10,00%)	10,55
Total de votre facture					115,02	8,14	123,16
Montant total à payer					115,02	8,14	123,16

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la rémunération de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESENTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déléguée et reversée suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement équivalent votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 61-997 du 29.11.65, décret 67-945 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le dédit de branchement à l'égout d'un immeuble recevable sur une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SERV la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au mètre cube que rémunère.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
67380 PAULQUEMONT
Tél : 03.67.29.30.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tpi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TPI : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 28/07/2015 de 34 m3
Relève du 07/04/2015 de 25 m3
Relève du 07/01/2015 de 30 m3
Relève du 10/09/2014 de 42 m3
Relève du 20/06/2014 de 29 m3
Relève du 04/03/2014 de 66 m3
Relève du 09/09/2013 de 42 m3
Relève du 10/06/2013 de 37 m3
Relève du 30/01/2013 de 64 m3

Référence à Identifier : - Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57880 GUINGLANGE

Destinataire de la facture

57880 GUINGLANGE

Facture n° 2015-EA-00-1516900044059 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 07/04/2015 au 29/07/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Voire consommation d'eau **34 m³**
Prix TTC du litre d'eau : 0,00345 €

	Montants
Collecte des eaux usées	49,37
Distribution de l'eau	59,88
Organismes publics	27,29
Total de la facture	136,52

Somme prélevée le 12/11/2015 **136,52 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2015/3

N° facture : 1516900044059 X

Montant : 136,52€

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2016-BA-00-161600044059 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempli.	Nouvel Index	Conso. en m3
		16 mm	29/07/2016	R	135			169	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) **34**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 34	14 m3		1,16000	16,24	0,89 (5,50%)	17,13
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34 m3		1,32000	44,88	4,49 (10,00%)	49,37
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 34	34 m3		0,06000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Lutte contre la Pollution	1 à 34	34 m3		0,39500	13,43	0,74 (5,50%)	14,17
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 34	34 m3		0,27400	9,32	0,99 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					127,19	9,43	136,62
Montant total à payer					127,19	9,43	136,62

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'épuration et redevance suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel relève votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée (loi 65-097 du 29.11.65, décret 67-543 du 24.10.1967, circulaires interministérielles du 09.11.1967). Le délit de branchements à l'égout d'un immeuble raccordé entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 13-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélevement : Elle est due par les services d'eau aux agents de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la source. Le SEDVP la répercutent sur la facture. Elle fait partie de coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 87300 PAULQUEMONT
 Tél : 03.87.28.90.31
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 12/08/2015 de 38 m3
 Relève du 18/04/2015 de 23 m3
 Relève du 30/01/2015 de 38 m3
 Relève du 26/09/2014 de 38 m3
 Relève du 18/08/2014 de 34 m3
 Relève du 27/02/2014 de 93 m3
 Relève du 06/11/2013 de 93 m3
 Relève du 02/08/2013 de 210 m3
 Relève du 20/03/2013 de 30 m3

Référence à Identifier : Mot de Passe :
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 HALLERING

Destinataire de la facture

57690 HALLERING

Facture n° 2015-EA-00-1516900044119 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 18/04/2015 au 12/08/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Voire consommation d'eau 38 m³
 Prix TTC du litre d'eau : 0,00297 €

	Montants
Collecte des eaux usées	36,78
Distribution de l'eau	64,80
Organismes publics	30,50

Total de la facture 132,14

Montant total à payer avant le 12/11/2015 132,14 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
 autorisez le débiteur à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
 et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du débiteur. Vous
 bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
 présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
 prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
 document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
 vaut acceptation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Crédancier : SEBVF Montant : 132,14€

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-1616800044110 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	12/08/2015	R	124			162	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3) **38**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,65000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 38	18 m3		1,16000	20,88	1,15 (5,50%)	22,03
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 38	38 m3		0,88000	33,44	3,34 (10,00%)	36,78
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 38	38 m3		0,38800	15,01	0,83 (5,50%)	15,84
Prélèvement d'eau	1 à 38	38 m3		0,08000	3,04	0,17 (5,50%)	3,21
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 38	38 m3		0,27400	10,41	1,04 (10,00%)	11,45
Total de votre facture					123,38	8,76	132,14
Montant total à payer					123,38	8,76	132,14

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau ARONSAIENT

C'est la facturation de l'eau par mètres cubes consommés H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplACEMENT est déterminé par ce dernier.

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et reversée au profit de cet, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épuration, usines d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur la volume d'eau consommée (tel 05-097 du 29.11.65, décret 07-045 du 24.10.1967, circulaires interministérielles de 09.11.1967). Le dédit de branchement à l'égout d'un immeuble recevable constitue une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-J du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés
 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 PAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 16H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8808
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessous pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 02/10/2015 de 41 m3
Relève du 02/09/2015 de 42 m3
Relève du 02/02/2015 de 39 m3
Relève du 13/10/2014 de 24 m3
Relève du 21/07/2014 de 44 m3
Relève du 17/03/2014 de 39 m3
Relève du 06/11/2013 de 23 m3
Relève du 23/07/2013 de 32 m3
Relève du 22/03/2013 de 29 m3

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 HAN-SUR-NIED

Destinataire de la facture

57580 HAN-SUR-NIED

Facture n° 2015-EA-00-1518600054244 du 06/11/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 02/08/2015 au 02/10/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau 41 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00287 €

	Montants
Collecte des eaux usées	30,69
Distribution de l'eau	66,53
Organismes publics	32,90

Total de la facture 141,12

Somme prélevée le 10/12/2015 141,12 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Émetteur : SEBVF
Exercice : 2015/2
N° facture : 1518600054244 1
Montant : 141,12€

Prélevé sur le compte
Domiciliation :
Date de prélèvement : 10/12/2015

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-151800054244 du 08/11/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relié le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempli.	Nouvel Index	Conso. en m3
---		18 mm	02/10/2015	R	281			302	41
Consommation totale relevée									41

Consommation facturée (m3) **41**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,56000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 41	21 m3		1,16000	24,36	1,34 (5,50%)	25,70
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 41	41 m3		8,88000	36,08	3,81 (10,50%)	39,89
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 41	41 m3		0,39500	16,20	0,89 (5,50%)	17,09
Prélèvement d'eau	1 à 41	41 m3		0,08000	3,28	0,18 (5,50%)	3,46
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 41	41 m3		0,27400	11,23	1,12 (10,00%)	12,35
Total de votre facture					131,76	9,37	141,12
Montant total à payer					131,76	9,37	141,12

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la fourniture de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Ces abonnements comprennent l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implémentation est déterminée par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'égout et redevance suivant la loi, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux, égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 63-927 du 29.11.65, décret 67-643 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le débit de branchement à l'égout d'un immeuble recevable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 13-6 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement : Elle est due par les services d'eau, plus souvent de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. La BRVF la répercute sur la facture. Elle fait partie de coût d'implémentation au mètre cube que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 67380 PAULQUEMONT
 Tél : 03.87.38.30.31
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tip.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 6905
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre au Trésorier.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 04/09/2015 de 38 m3
 Relève du 28/04/2015 de 29 m3
 Relève du 26/01/2015 de 30 m3
 Relève du 06/10/2014 de 32 m3
 Relève du 02/07/2014 de 50 m3
 Relève du 27/02/2014 de 43 m3
 Relève du 21/10/2013 de 43 m3
 Relève du 30/08/2013 de 32 m3
 Relève du 21/02/2013 de 42 m3

Référence à Identifier : - Mot de Passe :
 rappaler Occupant :

Adresse du Eau desservi : 57000 HAUTE-VIGNEULLES

Destinataire de la facture

57000 HAUTE VIGNEULLES

Facture n° 2015-EA-00-1618900045765 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 28/04/2015 au 04/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau		38 m ³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00348 €		
		Montants
Collecte des eaux usées		55,18
Distribution de l'eau		64,86
Organismes publics		30,50
Total de la facture		150,54

Montant total à payer avant le 12/11/2015 160,54 €

Merci de prélever le montant SEPVA par mandat ; en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le bénéficiaire à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du bénéficiaire. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPVA par mandat. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

[]

Joindre un relevé d'identité bancaire

TIP SEPA

Référence Internet de Mandat :

ICS :

Référence :

Crédancier : SEBVF

Montant : 160,54€

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-161600046765 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	index déposé	index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		16 mm	04/09/2016	T	3504			3542	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3) **38**

Détail de votre facture		Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement compteur		1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,60%)	19,20
Eau		1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,60%)	23,63
Eau		21 à 38	18 m3		1,16000	20,88	1,18 (5,60%)	22,03
Collecte des eaux usées								
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 38	38 m3		1,32000	50,16	5,02 (10,00%)	55,18
Organismes publics								
Prélèvement d'eau		1 à 38	38 m3		0,08000	3,04	0,17 (5,60%)	3,21
Lutte contre la Pollution		1 à 38	38 m3		0,39800	15,01	0,83 (5,60%)	15,84
Modernisation des réseaux de collecte		1 à 38	38 m3		0,27400	10,41	1,04 (10,00%)	11,45
Total de votre facture						140,10	10,44	150,54
Montant total à payer						140,10	10,44	150,54

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAI
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par volume cube consommé N.Y. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement en litres d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est délégué par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance d'épave et reversement en cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épave, station d'épuration). La redevance s'entend sur la volume d'eau consommée (loi 65-297 du 29.11.65, décret 67-946 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le défaut de branchement à l'égout d'un particulier recordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 55-8 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une taxe mais supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agents de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répartit sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
67380 PAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPi : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 11/08/2015 de 30 m³
Relève du 18/04/2016 de 19 m³
Relève du 14/02/2015 de 47 m³
Relève du 27/10/2014 de 30 m³
Relève du 02/08/2014 de 34 m³
Relève du 27/02/2014 de 43 m³
Relève du 08/11/2013 de 34 m³
Relève du 15/06/2013 de 29 m³
Relève du 25/01/2013 de 35 m³

Référence à Identifier : - Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57690 HEMILLY

Destinataire de la facture

57690 HEMILLY

Facture n° 2015-EA-00-1516900046192 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 16/04/2015 au 11/08/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture

	Détail au verso
Voire consommation d'eau	38 m³
Prix TTC du litre d'eau :	0,00346 €
	Montants
Collecte des eaux usées	52,27
Distribution de l'eau	62,41
Organismes publics	28,90
Total de la facture	143,57

Somme prélevée le 12/11/2015 143,57 €

Le montant sera prélevé sur le compte - - Titulaire :
Domiciliation :

Émetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2016/3

N° facture : 1516900046192 R

Montant : 143,57€

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICB :

RLM :

INC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-151000046102 du 13/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		16 mm	11/08/2015	R	3934			3970	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) 36

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,85000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 36	16 m3		1,18000	18,88	1,02 (5,50%)	19,90
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36 m3		1,32000	47,52	4,75 (10,00%)	52,27
Organisme public							
Prélèvement d'eau	1 à 36	36 m3		0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution	1 à 36	36 m3		0,39500	14,22	0,78 (5,50%)	15,00
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 36	36 m3		0,27400	9,86	0,98 (10,00%)	10,85
Total de votre facture					133,64	9,93	143,57
Montant total à payer					133,64	9,93	143,57

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAE
ABONNEMENT**

C'est la fourniture de l'eau par réseau public communal H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est délégué par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déléguée et reversée au profit de la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement ou au même votre Commune. Cette redevance est destinée à financer le collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée (loi 65-557 du 29.11.65, décret 67-945 du 24.10.1967, arrêté interministériel du 09.11.1967). Le dédit de branchement à l'égout d'un immeuble rattachable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 34-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCY de LUKAI

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-181600046670 du 13/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	10/09/2016	R	280			300	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) **40**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4	mois	4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 40	20	m3	1,16000	23,20	1,26 (5,50%)	24,46
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 40	40	m3	1,32000	52,80	5,28 (10,00%)	58,08
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 40	40	m3	0,08000	3,20	0,16 (5,00%)	3,36
Lutte contre la Pollution	1 à 40	40	m3	0,39500	15,80	0,87 (5,50%)	16,67
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 40	40	m3	0,27400	10,96	1,10 (10,00%)	12,06
Total de votre facture					146,56	10,94	157,50
Montant total à payer					146,56	10,94	157,50

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ARONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par votre cube consommé H.T. Fixation sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implantation est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES NUMERIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance d'épave et redevance sur les eaux, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (sel 65-597 du 29.11.65, décret 67-945 du 21.10.1967, arrêté interministériel du 09.11.1967). Le volume de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable amène une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le cube paie une redevance pollution basée sur le cube de m3 consommé.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Après paiement elle doit être ajoutée à la redevance pollution. D'ailleurs, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans le réseau. Le SEDVF la répercuter sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVI
 Secteur de Chanole
 13 rue du Moulin
 67380 FAULQUEMONT
 Tél. : 03.87.28.30.31
 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 16H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRÉSOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 29/09/2015 de 34 m3
 Relève du 02/08/2015 de 38 m3
 Relève du 28/01/2015 de 34 m3
 Relève du 08/10/2014 de 28 m3
 Relève du 02/07/2014 de 37 m3
 Relève du 03/09/2014 de 38 m3
 Relève du 30/10/2013 de 33 m3
 Relève du 01/07/2013 de 40 m3
 Relève du 28/02/2013 de 35 m3

Référence à Identifier : - Mot de Passe :
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 67380 HOLACOURT

Destinataire de la facture

67380 HOLACOURT

Facture n° 2015-EA-00-1618600054297 du 06/11/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 02/08/2015 au 29/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau		34 m ³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00297 €		
		Montants
Collecte des eaux usées		32,91
Distribution de l'eau		56,98
Organismes publics		27,29
Total de la facture		120,16

Montant total à payer avant le 10/12/2015 120,16 €

Mandat de prélevement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitez votre compte, et votre banque à débitez votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélevement autorisé. Vos droits concernent le présent mandat seul appliqué dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélevement SEPA ponctuel. Votre signature vaut acceptation pour être tiré, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Régime de paiement de l'impôt :
 ICS :
 Référence :
 Créancier :

Montant :

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

En cas de modification, joindre un relevé d'intérêt bancaire

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-161868004287 du 08/11/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relaté le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		18 mm	20/09/2015	R	571			605	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,60%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,60%)	23,63
Eau	21 à 34	14 m3		1,16000	16,24	0,89 (5,50%)	17,13
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 34	34 m3		0,85000	29,92	2,99 (10,00%)	32,91
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 34	34 m3		0,39800	12,43	0,74 (5,90%)	14,17
Prélèvement d'eau	1 à 34	34 m3		0,08000	2,72	0,16 (5,90%)	2,87
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 34	34 m3		0,27400	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					112,23	7,93	120,16
Montant total à payer					112,23	7,93	120,16

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
 C'est la fourniture de l'eau par mètres cube écumé et H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
 Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est assuré par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES REVIENNENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT
 Redevance d'épuration et redevance salivante le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, usines d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (D161-997 du 25.11.63, Décret 67-945 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le débet de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 11-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU
 1-Redevance pour pollution : Tous les abonnés paient une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
 2-Redevance pour modernisation des réseaux d'assainissement. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle fait partie de la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agents de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SDVVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 87380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.39.30.31
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8806
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer la TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 21/09/2015 de 37 m3
 Relève du 09/08/2015 de 27 m3
 Relève du 09/02/2016 de 27 m3
 Relève du 22/10/2014 de 28 m3
 Relève du 02/07/2014 de 33 m3
 Relève du 04/03/2014 de 27 m3
 Relève du 06/11/2013 de 34 m3
 Relève du 02/07/2013 de 29 m3
 Relève du 11/03/2013 de 29 m3

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Destinataire de la facture

57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Facture n° 2015-EA-00-1518400053894 du 04/11/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 09/08/2015 au 21/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau		37 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00346 €		
		Montants
Collecte des eaux usées		53,72
Distribution de l'eau		63,63
Organismes publics		29,69
Total de la facture		147,04

Montant total à payer avant le 02/12/2015 147,04 €

Mandat de prélèvement SEPA perçus : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque si son lieu de compétence est différent de celui de la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA perçus. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence l'élaborateur de Mandat :

ICS : I

Référence :

Créancier : SEBVF

Montant : 147,04 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2016-BA-00-161840063894 du 04/11/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
-		16 mm	21/09/2015	R	504			541	37
Consommation totale relevée									37

Consommation facturée (m3) 37

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 37	17 m3		1,16000	19,72	1,08 (5,50%)	20,80
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37 m3		1,32000	48,84	4,88 (10,00%)	53,72
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 37	37 m3		0,08000	2,99	0,18 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution	1 à 37	37 m3		0,38500	14,82	0,80 (5,50%)	15,42
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 37	37 m3		0,27400	10,14	1,01 (10,00%)	11,15
Total de votre facture					136,86	10,16	147,04
Montant total à payer					136,86	10,16	147,04

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation effective. Coût de l'abonnement au mètre d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien de branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est dévolu au client.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée entrant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseau d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (selon l'arrêté du 29.11.63, décret 67-645 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le dédit de branchement à l'épuration d'un immeuble raccordable entraîne une majoration de 150 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollutive basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît sur facture indépendamment dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agents de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la source. Le SEDVP la répercuta sur la facture. Elle fait partie du coût d'approvisionnement au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 57380 PAULQUEMONT
 Tél : 03.87.29.30.31
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2016-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 tison, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 07/08/2015 de 40 m3
 Relève du 14/04/2015 de 25 m3
 Relève du 23/01/2015 de 34 m3
 Relève du 22/08/2014 de 39 m3
 Relève du 22/08/2014 de 32 m3
 Relève du 23/01/2014 de 36 m3
 Relève du 23/08/2013 de 39 m3
 Relève du 22/08/2013 de 29 m3
 Relève du 01/02/2013 de 36 m3

Référence à Identifier : -- Mot de Passe :
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 MANY

Destinataire de la facture

57380 MANY

Facture n° 2015-EA-00-1516900045091 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 14/04/2015 au 07/08/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Voire consommation d'eau		40 m³
Prix TTC du ltre d'eau : 0,00348 €		
		Montants
Collecte des eaux usées		58,08
Distribution de l'eau		67,31
Organismes publics		32,11
Total de la facture		157,50

Montant total à payer avant le 12/11/2015 157,50 €

Mandat de prélèvement SEPA autorisé : en agissant ce formulaire de mandat, vous
 autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débite votre compte,
 et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
 bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
 présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
 prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
 document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA autorisé. Votre signature
 vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Région :

Créancier :

Montant : 157,50€

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-181800045091 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	07/08/2015	R	1182			1222	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) 40

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 40	20 m3		1,16000	23,20	1,28 (5,50%)	24,48
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 40	40 m3		1,32000	52,80	5,28 (10,00%)	58,08
Ornements publics							
Prélèvement d'eau	1 à 40	40 m3		0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Lutte contre la Pollution	1 à 40	40 m3		0,39500	15,80	0,87 (5,50%)	16,67
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 40	40 m3		0,27400	10,96	1,10 (10,00%)	12,06
Total de votre facture					148,56	10,84	157,50
Montant total à payer					146,56	10,84	157,50

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAL
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur de la facturation au débiteur par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée relevant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseau d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 65-997 du 29.11.65, décret 67-945 du 24.10.1967, circulaire de réhabilitation du 09.11.1967). Le dédit de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-8 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélevement. Elle est due par les services clients aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEDVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie de coût d'implémentation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 67380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.29.30.31
 DU LUNDI AU JEUDI DE 08H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 08H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 12/08/2015 de 38 m3
 Relève du 21/04/2015 de 30 m3
 Relève du 22/01/2015 de 38 m3
 Relève du 01/10/2014 de 38 m3
 Relève du 17/08/2014 de 48 m3
 Relève du 30/01/2014 de 41 m3
 Relève du 30/08/2013 de 41 m3
 Relève du 28/05/2013 de 39 m3
 Relève du 06/02/2013 de 48 m3

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
 rappeler Occupant :
 Adresse du lieu desservi : 57690 MARANGÉ ZONDRANGE

Destinataire de la facture

57690 MARANGE ZONDRANGE

Facture n° 2015-EA-00-1516900044104 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 21/04/2015 au 12/08/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voire consommation d'eau **Détail au verso**
 38 m³
 Prix TTC du litre d'eau : 0,00267 €

	Montants
Collecte des eaux usées	36,78
Distribution de l'eau	64,88
Organismes publics	30,50

Total de la facture **132,14**

Somme prélevée le 12/11/2015 **132,14 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
 Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2016/3

N° facture : 1516900044104 W

Montant : 132,14€

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :
RUM :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-161000044104 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relayé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	12/08/2015	R	884			802	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3) **38**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,60%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,60%)	23,63
Eau	21 à 38	18 m3		1,16000	20,88	1,15 (5,60%)	22,03
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 38	38 m3		0,88000	33,44	3,34 (10,00%)	36,78
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 38	38 m3		0,39500	15,01	0,83 (5,60%)	15,84
Prélèvement d'eau	1 à 38	38 m3		0,08000	3,04	0,17 (5,60%)	3,21
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 38	38 m3		0,27400	10,41	1,04 (10,00%)	11,45
Total de votre facture					123,38	8,76	132,14
Montant total à payer					123,38	8,76	132,14

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par votre compte commun N.Y. Perçue sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au support des branchements en dérivés par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et servies relevant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 65-997 du 29.11.65, décrets 67-943 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). La détaxe de branchement à l'égout d'un immeuble raccordé constitue une majoration de 100 % de la redevance (article L. 36-9 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le excédent plus une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le REBVF la récupère sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation ou même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
67380 PAULQUENONT
Tél : 03.87.29.30.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8609
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 06/08/2015 de 38 m3
Relève du 13/04/2015 de 46 m3
Relève du 16/12/2014 de 29 m3
Relève du 22/08/2014 de 43 m3
Relève du 22/05/2014 de 37 m3
Relève du 22/01/2014 de 43 m3
Relève du 13/09/2013 de 41 m3
Relève du 21/05/2013 de 40 m3
Relève du 31/01/2013 de 43 m3

Référence à Identifier : - Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 67380 MAINVILLERS

Destinataire de la facture

67380 MAINVILLERS

Facture n° 2015-EA-00-1516900044487 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 13/04/2015 au 06/08/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau		38 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00346 €		
		Montants
Collecte des eaux usées		52,27
Distribution de l'eau		62,41
Organismes publics		28,89
Total de la facture		143,57

Somme prélevée le 12/11/2015 143,57 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2015/3

N° facture : 1516900044487 N

Montant : 143,57€

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :
RUB :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-151600044487 du 12/10/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	09/08/2015	R	1046			1082	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) **36**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,50000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 36	16 m3		1,16000	18,56	1,02 (5,50%)	19,58
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36 m3		1,32000	47,52	4,75 (10,00%)	52,27
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 36	36 m3		0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution	1 à 36	36 m3		0,36800	14,22	0,78 (5,50%)	15,00
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 36	36 m3		0,27400	9,88	0,89 (10,00%)	10,85
Total de votre facture					133,64	9,93	143,67
Montant total à payer					133,64	9,93	143,67

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'implémentation est déléguée par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déléguée et reversée suivant la loi, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel relève votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 85-997 du 29.11.85, décret 87-945 du 24.10.1987, circulaire interministérielle du 09.11.1987). Le dédit de branchement à l'égout d'un immeuble recevable constitue une imposition de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour pollution - Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour pollution. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau pollués dans le secteur. Le SEVEF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'implémentation au même titre que l'abonnement.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-161020006282 du 09/11/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Consom. en m3
		15 mm	02/10/2015	R	142			178	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité Unimé	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois	4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 34	14 m3	1,18000	16,54	0,89 (5,50%)	17,43
Collecte des eaux usées						
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34 m3	1,32000	44,88	4,40 (10,00%)	49,28
Organismes publics						
Prélèvement d'eau	1 à 34	34 m3	0,08000	2,72	0,18 (5,50%)	2,90
Lutte contre la Pollution	1 à 34	34 m3	0,38500	13,09	0,74 (5,50%)	13,83
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 34	34 m3	0,27400	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture				127,19	9,43	136,62
Montant total à payer				127,19	9,43	136,62

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**Eau
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au minimum d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est délégué par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déléguée et reversée entre le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration, stations d'inséction). La redevance s'applique sur le volume d'eau consommé (loi 65-557 du 29.11.65, décrets 67-945 du 21.10.1967, avenants intercommunales du 09.11.1967). Le dédit de branchement a l'impact d'un montant réductible ensuite une réduction de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution - Tout le monde paie une redevance polluive basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour pollution. Elle est due par les services dans les agglomérations de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répartit sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Mercredi de vous connecter sur www.dpi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-000000000000 (13 caractères)

Messages :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 06/02/2015 de 40 m3
Relève du 16/02/2015 de 41 m3
Relève du 03/02/2015 de 30 m3
Relève du 17/10/2014 de 23 m3
Relève du 30/09/2014 de 25 m3
Relève du 27/02/2014 de 46 m3
Relève du 31/10/2013 de 53 m3
Relève du 24/08/2013 de 42 m3
Relève du 07/03/2013 de 79 m3

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
rappeler Occupant : M. HUSSON JEAN PHILIPPE

Adresse du
lieu desservi : 57380 THONVILLE

Destinataire de la facture

57380 THONVILLE

Facture n° 2015-EA-00-1516900044804 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 10/05/2015 au 09/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau	40 m³
Prfx TTC du litre d'eau : 0,00207 €	

	Montants
Collecte des eaux usées	38,72
Distribution de l'eau	67,31
Organismes publics	32,11
Total de la facture	138,14

Somme prélevée le 12/11/2015 138,14 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2015/3

N° facture : 1516900044804 H

Montant : 138,14€

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :
RUB :
BIC :
IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-151600044804 du 12/10/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	09/09/2015	R	295			335	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) **40**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 40	20 m3		1,18000	23,20	1,28 (5,50%)	24,48
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40 m3		0,86000	35,20	3,52 (10,00%)	38,72
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 40	40 m3		0,38500	15,80	0,87 (5,50%)	16,67
Prélèvement d'eau	1 à 40	40 m3		0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 40	40 m3		0,27400	10,96	1,10 (10,00%)	12,06
Total de votre facture					128,96	9,18	138,14
Montant total à payer					128,96	9,18	138,14

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturé sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur; dont l'abonnement est déduit 1^{er} et dernier.

SCULPTES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES REVIENNENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ARRANDISSEMENT

Redevance déduite et reversée en cas de cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épuration, usines d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (tel 61-997 du 29.11.69, décret 67-945 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le débit de branchement à l'égout d'un immeuble susceptible engendrer une suspension de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour pollution : Tous les usagers paient une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la reverse sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation en matière d'eau que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEVF
 13 RUE DU MOULIN
 57380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.20.30.31
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 5805
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 08/09/2015 de 33 m3
 Relève du 16/05/2015 de 36 m3
 Relève du 02/02/2015 de 30 m3
 Relève du 17/10/2014 de 28 m3
 Relève du 27/08/2014 de 33 m3
 Relève du 27/02/2014 de 33 m3
 Relève du 30/10/2013 de 34 m3
 Relève du 28/06/2013 de 30 m3
 Relève du 07/03/2013 de 34 m3

Référence à Identifier : — Met de Paese :
 rappeler Occupant : ,

Adresse du
 lieu desservi : 57380 THICOURT

Destinataire de la facture

57380 THICOURT

Facture n° 2015-EA-00-1516900044177 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 19/05/2015 au 09/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau		33 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00297 €		
Collecte des eaux usées		Montants
Distribution de l'eau		31,84
Organismes publics		58,74
		28,40
Total de la facture		117,17

Montant total à payer avant le 12/11/2015 117,17 €

Mandat de paiement SEPA ponctuel : en agissant ou formulant ce mandat, vous autorisez le créancier à envoyer de l'institution à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un paiement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de paiement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA
 Référence Unique de Mandat :

Montant : 117,17€

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2015-EA-03-151600044177 du 12/10/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	09/09/2015	R	1287			1320	33
Consommation totale relevée									33

Consommation facturée (m3) **33**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,5000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,1000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 33	13 m3		1,1000	15,08	0,83 (5,50%)	15,91
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 33	33 m3		0,88000	29,04	2,90 (10,00%)	31,94
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 33	33 m3		0,38500	13,04	0,72 (5,50%)	13,76
Prélèvement d'eau	1 à 33	33 m3		0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 33	33 m3		0,27400	9,04	0,90 (10,00%)	9,94
Total de votre facture					109,44	7,73	117,17
Montant total à payer					109,44	7,73	117,17

Commentaires

NOTE INFORMATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la distribution de l'eau par mètre cube exprimé HT. Fixation sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au régime d'eau. Ce montant comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ABONNEMENT

Redevance d'émission et reversement au titre de la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 65-697 du 29.11.65, décret 67-443 du 24.10.1967, circulaire impunitivelle du 09.11.1967). Le décret de bonification à l'égard des communes accordée sur une imposition de 100 % de la redevance (article L. 31-9 du Code de la Santé Publique).

AGENCE AVEAG

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre d'hab. communaux.
 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
 3-Redevance pour prélèvement : Elle est due par les services d'eau, aux égouts de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la reverse sur la finance. Elle fait partie de votre consommation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVI
13 RUE DU MOULIN
57360 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8806
Référence de votre facture, exemple
2015-EA-00-000000000000X (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Historique de consommation

Relève du 31/08/2015 de 37 m3
Relève du 11/09/2015 de 33 m3
Relève du 13/02/2016 de 36 m3
Relève du 13/10/2014 de 39 m3
Relève du 02/09/2014 de 34 m3
Relève du 20/02/2014 de 36 m3
Relève du 22/10/2013 de 52 m3
Relève du 17/08/2013 de 39 m3
Relève du 27/02/2013 de 36 m3

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57365 TRITTELING REDLACH

Destinataire de la facture

57365 TRITTELING REDLACH

Facture n° 2015-EA-00-1516900045116 du 12/10/2015

Eau et Assainissement
Consommation du 11/05/2015 au 31/06/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau **37 m³**
Prix TTC du litre d'eau : 0,00346 €

	Montants
Collecte des eaux usées	53,72
Distribution de l'eau	63,63
Organismes publics	29,68

Total de la facture **147,04**

Somme prélevée le 12/11/2015 **147,04 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVI

Exercice : 2015/3

N° facture : 1516900045116 W

Montant : 147,04€

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/11/2015

Mandat de prélèvement SEPA :

ICB :

RUM :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-1415900045116 du 12/10/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	31/08/2015	R	1507			1544	37
Consommation totale relevée									37

Consommation facturée (m3) **37**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,50000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 37	17 m3		1,15000	19,72	1,08 (5,50%)	20,80
Collecte des eaux usées							
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37 m3		1,32000	48,84	4,88 (10,00%)	53,72
Organismes publics							
Prélèvement d'eau	1 à 37	37 m3		0,08000	2,98	0,16 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution	1 à 37	37 m3		0,39800	14,62	0,80 (5,50%)	15,42
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 37	37 m3		0,27400	10,14	1,01 (10,00%)	11,15
Total de votre facture					136,88	10,16	147,04
Montant total à payer					136,88	10,16	147,04

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAI
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé I.T. Facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'accès au traitement particulier qui est assuré aux
États choisis de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'abonnement est déduit par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ABONNEMENT

Redevance définie et servie selon le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel
adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égout,
stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (Décret 65-997 du 20.11.65,
décret 67-645 du 24.10.1967, révisé le 09.11.1997). Le décret de bonification à l'égard des
communes recevatrices entraîne une réduction de 100 % de la redevance (article L. 33-6 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent
elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement : Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau
prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au mètre cube
que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 57380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.29.30.31
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 24/09/2015 de 36 m3
 Relève du 02/09/2015 de 39 m3
 Relève du 08/02/2015 de 40 m3
 Relève du 10/10/2014 de 30 m3
 Relève du 07/07/2014 de 46 m3
 Relève du 05/03/2014 de 50 m3
 Relève du 31/10/2013 de 47 m3
 Relève du 04/07/2013 de 44 m3
 Relève du 11/03/2013 de 46 m3

Référence à Identifier : Mot de Passe :
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Facture n° 2015-EA-00-1519200058027 du 09/11/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 02/09/2015 au 24/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **36 m³**
 Prix TTC du litre d'eau : 0,00287 €

	Montants
Collecte des eaux usées	34,85
Distribution de l'eau	62,41
Organismes publics	28,89

Total de la facture **126,15**

Montant total à payer avant le 09/12/2015 **126,15 €**

Mandat de prélèvement SEPA payé : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez souscrite avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débiit de votre compte par un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans le document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document n'a valeur de mandat de prélèvement SEPA payé. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

TIP SEPA
 Référence : Talon de Mandat :
 ICS :
 Référence :
 Créancier : SEBVF

Montant : 126,16€

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2016-EA-00-161920000027 du 09/11/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	24/09/2015	R	832			888	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) **36**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 36	16 m3		1,16000	18,56	1,02 (5,50%)	19,58
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 36	36 m3		0,86000	31,08	3,17 (10,00%)	34,25
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 36	36 m3		0,38900	14,22	0,78 (5,50%)	15,00
Prélèvement d'eau	1 à 36	36 m3		0,06000	2,16	0,18 (5,50%)	2,34
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 36	36 m3		0,27450	9,88	0,98 (10,00%)	10,86
Total de votre facture					117,00	8,36	125,36
Montant total à payer					117,80	8,36	126,16

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par volume cube consommé H.T. Facturé sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est rattaché aux frais facturés de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'entretien est délégué par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'épuration et redevance sur les eaux, mise à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel relève votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseau d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (art 63-597 du 20.11.65, décret 67-943 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le décret de branchement à l'épuration d'un immeuble raccordé entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 31-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services dans les agences de l'eau en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEVVF la répartit sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEVIF
 Secteur de Chenois
 13 rue du Moulin
 87380 FAULQUEMONT
 Tél. : 03.87.28.30.31
 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 16H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tip.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8808
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-000000000000X (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 30/09/2015 de 38 m3
 Relève du 04/08/2016 de 48 m3
 Relève du 22/01/2016 de 39 m3
 Relève du 09/10/2014 de 23 m3
 Relève du 18/07/2014 de 47 m3
 Relève du 11/03/2014 de 37 m3
 Relève du 08/11/2013 de 30 m3
 Relève du 18/07/2013 de 45 m3
 Relève du 14/03/2013 de 39 m3

Référence à Identifier :
 rappeler Occupant : - Mot de Passe :

Adresse du
 lieu desservi : 87580 VATIMONT

Destinataire de la facture

87580 VATIMONT

Facture n° 2015-EA-00-1518600054527 du 08/11/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 04/08/2015 au 30/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau		38 m ³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00297 €		
Collecte des eaux usées		Montants
Distribution de l'eau		33,88
Organismes publics		61,19
		28,09
Total de la facture		123,16

Montant total à payer avant le 10/12/2015 123,16 €

Mandat de prélèvement SEPA autorisé : en accord de l'émission de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous déclarez au créancier que vous êtes titulaire du compte bancaire et que vous êtes titulaire de la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte par un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA autorisé. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence l'adresse de Mandat :
 ICS :
 Référence Montant : 123,16€
 Créancier :

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-1518900054527 du 08/11/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	30/08/2015	R	129			164	35
Consommation totale relevée									35

Consommation facturée (m3) 35

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,20 (5,60%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,60%)	23,63
Eau	21 à 35	15 m3		1,16000	17,40	0,98 (5,60%)	18,38
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 35	35 m3		0,88000	30,80	3,08 (10,00%)	33,88
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 35	35 m3		0,39500	13,85	0,78 (5,60%)	14,59
Prélèvement d'eau	1 à 35	35 m3		0,08000	2,80	0,16 (5,50%)	2,95
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 35	35 m3		0,27400	9,59	0,98 (10,00%)	10,55
Total de votre facture					115,02	8,14	123,16
Montant total à payer					115,02	8,14	123,16

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Etendue sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au dessus d'un an. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est étendu aux frais effectués de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'abonnement est déduit par ce dernier.

SEULS CES DEUX PRELEVEMENTS RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance diffuse et reversée suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 65-997 du 29.11.65, décret 67-645 du 24.10.1967, arrêté ministériel du 09.11.1967). Le déchet de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour pollution - Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélevement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SREVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'implantation au mètre litre que Néovitalis

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEVVF
 Secteur de Chancie
 13 rue du Moulin
 67360 FAULQUEMONT
 Tél. : 03.87.29.30.31
 DU LUNDI AU VENDREDI DE 08 H A 16H

Référence à identifier : — Mot de Passe
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 VITTONCOURT

Destinataire de la facture

57580 VITTONCOURT

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 6805
 Référence de votre facture, exemple 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Facture n° 2015-EA-00-1518600054485 du 06/11/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 03/06/2015 au 28/09/2015

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIPi : voir ci-dessus pour les démarches.

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Voire consommation d'eau 34 m³
 Prix TTC du litre d'eau : 0,00297 €

	Montants
Collecte des eaux usées	32,91
Distribution de l'eau	59,98
Organismes publics	27,29

Total de la facture 120,16

Historique de consommation

Relève du 28/06/2015 de 34 m3
 Relève du 03/06/2015 de 39 m3
 Relève du 27/01/2015 de 31 m3
 Relève du 15/10/2014 de 26 m3
 Relève du 24/07/2014 de 34 m3
 Relève du 21/03/2014 de 41 m3
 Relève du 08/11/2013 de 29 m3
 Relève du 31/07/2013 de 38 m3
 Relève du 27/03/2013 de 35 m3

Montant total à payer avant le 10/12/2015 120,16 €

DUPLICATA

Mandat de paiement SEPA percuté : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous êtes tenu de vous être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le contrat que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte par un paiement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de paiement SEPA percuté. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA
 Référence Linéaire de Mandat :
 ICS :
 Réfère...
 Créancier :

Montant : 120,16€

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DUPLICATA

XX

XX

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-13-09-16-DE
 Date de réception préfecture : 14/09/2016

Facture n° 2015-EA-09-1518800064485 du 08/11/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempli	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	28/09/2015	R	21			55	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) **34**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 34	14 m3		1,18000	16,52	0,89 (5,50%)	17,41
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 34	34 m3		0,88000	29,92	2,89 (10,00%)	32,81
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 34	34 m3		0,39500	13,43	0,74 (5,50%)	14,17
Prélèvement d'eau	1 à 34	34 m3		0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 34	34 m3		0,27400	9,32	0,89 (10,00%)	10,21
Total de votre facture					112,29	7,93	120,16
Montant total à payer					112,29	7,93	120,16

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT
 C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Perçue sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT
 Redevance déduite et reversée au titre de l'eau, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'épuration d'égouts). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 65-597 du 29.11.65, décret 67-445 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le défaut de branchement à l'épuration d'un immeuble recevable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCY de l'EAU
 1-Redevance pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés.
 2-Redevance pour assainissement des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Elle n'est pas à être ajoutée à la redevance pollution. Distorsion, elle apparaît de façon indépendante dans le budget.
 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la source. Le SEVVF la reverse sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au volume titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 Secteur de Chenois
 13 rue du Moulin
 67360 FAULQUEMONT
 Tél. : 03.87.29.30.31
 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 16H

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
 de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2015-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
 l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Historique de consommation

Relève du 29/09/2015 de 37 m3
 Relève du 03/06/2015 de 39 m3
 Relève du 13/02/2015 de 30 m3
 Relève du 20/10/2014 de 26 m3
 Relève du 28/07/2014 de 36 m3
 Relève du 25/03/2014 de 36 m3
 Relève du 08/11/2013 de 30 m3
 Relève du 01/08/2013 de 34 m3
 Relève du 03/04/2013 de 28 m3

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 67580 VOIMHAUT

Destinataire de la facture

57580 VOIMHAUT

Facture n° 2015-EA-00-1518600054105 du 06/11/2015

Eau et Assainissement
 Consommation du 03/06/2015 au 29/09/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Voire consommation d'eau		37 m³
Prix TTC du litre d'eau : 0,00297 €		
		Montants
Collecte des eaux usées		35,82
Distribution de l'eau		63,63
Organismes publics		29,89
Total de la facture		129,14

Montant total à payer avant le 10/12/2015 129,14 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en agissant en formule de mandat, vous
 autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
 et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
 bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans le
 contrat que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être
 présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
 prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
 document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
 vaut acceptation pour émettre, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
 ICS :
 Référence :
 Créancier :
 Montant : 129,14€

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XX

XX

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture n° 2015-EA-00-151840053208 du 04/11/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	02/10/2015	R	40			73	33
Consommation totale relevée									33

Consommation facturée (m3) 33

Détail de votre facture		Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement compteur		1 x 4 m	4 mois		4,55000	18,20	1,00 (5,50%)	19,20
Eau		1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau		21 à 33	13 m3		1,18000	15,06	0,83 (5,50%)	16,01
Collecte des eaux usées								
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 33	33 m3		1,32000	43,56	4,36 (10,00%)	47,92
Organismes publics								
Prélèvement d'eau		1 à 33	33 m3		0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Lutte contre la Pollution		1 à 33	33 m3		0,38500	13,04	0,72 (5,50%)	13,76
Modernisation des réseaux de collecte		1 à 33	33 m3		0,27400	9,04	0,90 (10,00%)	9,94
Total de votre facture						123,96	9,19	133,15
Montant total à payer						123,96	9,19	133,15

Commentaires

NOTE INFORMATIVE

EAU ARRONNEMENT

C'est la distribution de l'eau par réseau public communal H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien de l'abonnement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'abonnement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseau d'épuration, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée (loi 65-097 du 29.11.65, décret 47-943 du 24.10.1957, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le défaut de branchements à l'égout d'un immeuble raccordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevances pour pollution : Tout le monde paie une redevance pollution basée sur la quantité de m3 consommés.
 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services dans les égouts de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SIVVF la récupère sur la facture. Elle fait partie de ce coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

Facture Standard

Prix en vigueur au 01/01/2015

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 03/12/2014

Commune : Teting sur Nied (57668)

Profil : Particulier

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Tarifs au 01/01/2015

Traité 214 Commune Teting sur Nied (57668)

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			30.80	5.5 %
Consommation				
Consommation par An (part distributeur) De 1 à 5000 (m3)	120	\ 1.0011	120.13	6.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	\ 0.4006	48.07	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	\ 0.0889	10.87	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			209.67	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (part DUF CC Service assainissement) (m3)	120	\ 1.3200	158.40	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			158.40	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance pollution (m3)	120	\ 0.3950	47.40	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	\ 0.2740	32.88	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			80.28	
TOTAL HT de la Facture			448.35 Euro	
TOTAL TTC de la Facture			481.62 Euro	
			<i>Soit</i> 3159.22 F	
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.74 Euro	

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2015 pour la commune Teting sur Nied (57668)

Elle concerne les contrats suivants :

- Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 15 mm
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au 01/01/2015

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 03/12/2014

Commune : Laudrefang (57386)

Profil : Particulier

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016

Tarifs au 01/01/2015
 Traité 214 Commune Laudrefang (57386)

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				30.80	5.5 %
Consommation					
Consommation par An (part distributeur)	De 1 à 5000 (m3)	120	1.0011	120.13	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.4006	48.07	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0889	10.87	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				209.67	
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation (part DUF CC Service assainissement)	(m3)	120	1.3200	158.40	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				158.40	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3950	47.40	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2740	32.88	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				80.28	
TOTAL HT de la Facture				448.35	Euro
TOTAL TTC de la Facture				481.62	Euro
				<i>Soit</i>	3159.22 F
Prix TTC du m3 hors abonnement					3.74 Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2015 pour la commune Laudrefang (57388)

Elle concerne les contrats suivants :

- Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 15 mm
- Consommation : 120 m3

CONTRAT SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BOULAY

COMMUNE **BOUCHEPORN**
 Année **2015** Semestre : **1**

Code INSEE **57095**



	Montants HT	TVA	Taux	Montants TTC
EAUX :				
Rémunération eau SOCIETE des EAUX de l'EST	0,6600	0,0308	5,6%	0,5908
Surtaxe communale eau	0,0000	0,0000	5,5%	0,0000
Surtaxe intercommunale eau	0,2470	0,0136	5,5%	0,2606
Redevance préservation des ressources en eau	0,0400	0,0022	5,6%	0,0422
Redevance pollution	0,3990	0,0217	5,6%	0,4167
Total Eau :	1,2420	0,0683		1,3103

	Montants HT	TVA	Taux	Montants TTC
ASSAINISSEMENT :				
Rémunération assainissement SOCIETE des EAUX de l'EST	0,0000	0,0000	10%	0,0000
Rémunération assainissement LYONNAISE des EAUX	0,0000	0,0000	10%	0,0000
Surtaxe assainissement	0,0000	0,0000	10%	0,0000
Redevance assainissement	0,0000	0,0000	0%	0,0000
Redevance intercommunale assainissement	0,0000	0,0000	0%	0,0000
Redevance intercommunale assainissement avec TVA	1,3200	0,1320	10%	1,4520
Modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0274	10%	0,3014
Total Assainissement :	1,5940	0,1594		1,7534
Total Eau + assainissement :	2,8360	0,2277		3,0637

	Montants HT	TVA	Taux	Montants TTC
ABONNEMENT - Semestriel :				
Part fixe eau SEE :	26,80	1,43	5,8%	27,43
Part fixe assainissement SEE :	0,00	0,00	10%	0,00
Part fixe assainissement LDEF :	0,00	0,00	10%	0,00
Part fixe de recouvrement eau ou assaiust :	0,00	0,00	10%	0,00
Part fixe communale eau :	0,00	0,00	5,5%	0,00
Part fixe intercommunale eau :	4,22	0,23	5,5%	4,50
Part fixe communale assainissement :	0,00	0,00	10%	0,00
Part fixe intercommunale assainissement :	0,00	0,00	0%	0,00
Part fixe intercommunale assainissement avec TVA :	0,00	0,00	10%	0,00
Total Abonnements :	30,27	1,66		31,93
Montant facture annuelle 120 m3	400,86	30,64		431,50

	Montants HT	TVA	Taux	Montants TTC
Autres Prestations :				
Frais d'accès au service :	39,18	3,92	10%	43,10
Frais de déplacement :	39,18	3,92	10%	43,10

Le Chef d'Agence Clientèle

* Application TVA et assainissement soumis

Le 26/05/2016

Accusé de réception en préfecture
 057-245700133-20160914-DE-866-
 13-09-16-DE
 Date de réception préfecture :
 14/09/2016

FACTURE TYPE DE 120 M3**BOUCHEPORN***année 2015*

RUBRIQUES	QTE	P. U.	H. T.
PART FIXE EAU	2	26,00 €	52,00 €
EAU	120	0,5600 €	67,20 €
PART FIXE SYNDICALE EAU	2	4,27 €	8,54 €
SURTAXE EAU	120	0,2470 €	29,64 €

SURTAXE ASS.	120	1,3200 €	158,40 €
--------------	-----	----------	----------

PRELEVEMENT	120	0,0400 €	4,80 €
POLLUTION	120	0,3950 €	47,40 €
MODERN RESEAUX DE COLLECTE	120	0,2740 €	32,88 €

TOTAL H. T.	400,86 €
TVA 5,5 %	11,53 €
TVA 10 %	19,13 €
TOTAL TTC	431,52 €

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20160914-DE-866-
13-09-16-DE
Date de réception préfecture :
14/09/2016